

tinés pour les colonies. Aujourd'hui il est encore arrivé ici 40 hommes de ce corps. »

— On mande de Breda, le 15 juillet :

« La revue que le roi a passée hier sur la plaine devant le camp de Reyen, a été fort brillante. Après avoir vu défiler les troupes, S. M. est retournée à Tilbourg. Aujourd'hui, le roi se rend, comme on sait, à la bruyère de Kemp. »

— On écrit d'Amsterdam, 16 juillet, au *Handelsblad* :

« Nous apprenons de bonne part que dans la dernière assemblée des états-provinciaux de la Hollande, des discussions sérieuses ont eu lieu au sujet des récents désordres qui viennent d'éclater en cette ville. Tout le monde s'accordait à dire que le nombre des perturbateurs a été insignifiant, et que la grande masse de la population a témoigné hautement son indignation; mais que néanmoins, eu égard au peu d'énergie déployée par les autorités et à l'ignorance, dans laquelle elles paraissent avoir été avant les événements, il était convenable que le gouvernement se livrât à une enquête sévère. Dans la pensée que les lois existantes seront exécutées, l'assemblée n'a pas voulu prendre l'initiative, et a résolu de ne pas donner suite pour le moment à une proposition faite par plusieurs membres. »

*Bruxelles, 18 juillet.*

On lit dans le *Courrier* :

« S'il faut en croire le *Messenger de Gand*, la police belge aurait déjà reçu les signalements des évadés politiques de S<sup>te</sup>-Pélagie et le gouvernement de Louis-Philippe demanderait au nôtre leur extradition qui pourrait fort bien ne pas lui être refusée aussi bien que d'autres services analogues. Si odieuse que serait une pareille mesure, le passé nous permet de tout craindre pour l'avenir. »

» On se rappelle le propos d'un ministre français au sujet de M. Cabet, réfugié en Belgique : *Nous l'avons quand nous le voudrons*, et les scandaleuses expulsions de 1834 ne sont pas effacées de notre mémoire. Toutefois nous croyons que la cour des pairs se félicite de l'événement qui débarrasse le procès-monstre de ses plus sérieuses difficultés, et cette considération, bien mieux que les sermens de M. Ernst et la garantie que présente notre loi d'extradition aux réfugiés politiques, nous rassure quelque peu. Mais M. Gisquet peut craindre la proximité des éléments républicains, et M. François, on le sait, n'a rien à refuser à M. Gisquet, en matière d'expulsions surtout.

» Si donc il s'agissait d'une nouvelle croisade contre des étrangers auxquels on n'aurait pas même laissé le tems de fournir le moindre prétexte à la persécution, nous comptons sur la résistance active des bons citoyens. Jaloux que nous sommes de notre nationalité, c'est à ce sentiment unanime des Belges que nous en appellerons. Notre indépendance serait bien débile si elle ne pouvait se défendre que par la proscription de tout malheureux qui cherche sur notre terre un abri jadis inviolable. Non, en présence des embarras qui attendent le ministère, à dater du 4 août prochain, il n'osera jeter un nouveau grief dans la balance de la justice populaire. »

— On lit aujourd'hui dans le *Messenger de Gand* :

« On nous assure que les ordres sont venus de Paris pour l'arrestation des évadés de S<sup>te</sup>-Pélagie et qu'ils ont été signifiés aujourd'hui aux commissaires de police de la ville de Gand. On voit que l'obéissance du ministère belge aux injonctions du beau-père a été ponctuelle et que notre correspondant de Bruxelles, quoique toujours bien informé, n'a eu que tout juste le tems de nous faire part de cette mesure, avant que l'exécution en fût prescrite aux autorités subalternes. »

## GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

*LUXEMBOURG, 22 juillet.*

Le journal gobe-mouche d'Arlon se bat les flancs pour deviser, à sa manière, au sujet du long séjour de M. Stiff à Luxembourg. N'ayant rien de vrai ni de raisonnable à dire, il se vautre dans la fange des plates trivialités dont il a épuisé le dictionnaire depuis quelques années, ou bien il débite d'insipides mensonges. Nous lui apprendrons, nous, que la mission de M. Stiff à Luxembourg a eu pour objet les intérêts généraux de la ville et du pays; ce qui n'a pas empêché ce haut fonctionnaire de s'occuper des réclamations individuelles qu'une foule de personnes sont allées lui présenter. Et la grande majorité de ces pétitionnaires était formée d'habitants de la campagne qui venaient demander secours contre les vexations d'un régime intolérable pour eux; le *Journal d'Arlon* voudra bien enregistrer ce fait que nous sommes à même de prouver. Si ce que nous venons de dire lui paraît énoncé dans un sens trop général, nous l'engagerons à prendre patience; il apprendra, avec le tems, que la présence de M. Stiff à Luxembourg n'aura pas été infructueuse pour la cité et pour le pays.

— Le *Lynx* a parlé du mécontentement des fonctionnaires Luxembourgeois qui ont accepté des emplois du gouvernement belge;

il dit que MM. Kahn et Wolff, juges au tribunal d'Arlon ont donné leur démission pour rentrer à Luxembourg où ils auraient obtenu la permission de plaider. Ce fait n'est exact que relativement à M. Wolff. M. Kahn est encore à son poste à Arlon.

— Samedi dernier, dans la matinée, la voiture du messenger de Remich a été arrêtée dans la grand'rue, et les employés des accises ont saisi un chargement consistant en plusieurs caisses d'objets d'équipement et d'armes, destinés à la gendarmerie belge, à Arlon. Ces objets, tout neufs et d'une quantité assez considérable, venaient de France, par Sierck. Ainsi c'est en France que les patriotes léopoldistes ont fait fabriquer le brillant attirail qu'ils compartaient étaler aux yeux de leurs compatriotes, le jour de la revue solennelle du 21 juillet; et leurs compatriotes se plaignent de la stagnation de l'industrie dont les révolutionnaires les ont gratifiés. Nous engageons le journal des jeunes gens à trouver dans ce fait un texte à ses déclamations ordinaires.

— La commission hollandaise, pour la navigation du Rhin, vient de porter un coup mortel au fameux chemin de fer projeté par le gouvernement belge. Elle a décidé qu'un chemin de fer serait incessamment construit de Dusseldorf à Elberfeld. Cette commission exploitant déjà par un service journalier et suivi, jusqu'à Dusseldorf, la navigation du Rhin, pourra, au moyen du nouveau chemin, répandre ses marchandises dans toute l'Allemagne, à un prix de transport beaucoup plus bas, que ne pourront le faire les Belges ou les Anglais par leur chemin de fer d'Anvers à Cologne, en supposant que ce chemin s'achève jamais. La commission hollandaise sappe ainsi le chemin de fer belge jusque dans ses fondemens.

*(Messenger de Gand.)*

Le *Journal de La Haye* a entamé une polémique avec le *Journal des débats*, au sujet de la séparation des deux grandes divisions territoriales du royaume des Pays-Bas. La feuille française avait dit que la séparation étant devenue le résultat d'une victoire nationale, la révolution de juillet avait exigé qu'elle fût maintenue. La question ainsi posée inspire à son adversaire des considérations dont la profondeur excitera l'attention des publicistes. Voici comment il s'exprime :

« Il y a eu séparation, dites-vous? mais de quoi? d'un tout inséparable. A la suite de toutes les guerres, et surtout des guerres de conquête, il arrive un moment de triomphe et de paix, où les différens états qui ont pris part à ces guerres sont constitués de nouveau, dans un intérêt commun, ou si vous voulez, dans l'intérêt et sous la garantie des vainqueurs. C'est ainsi que nous avons vu des agglomérations de populations limitrophes, pour former des états qui répondissent mieux au besoin d'établir un équilibre politique entre les nations; c'est ainsi que nous avons vu tel peuple, la France, par exemple, arrondir son territoire de la Bretagne, de la Bourgogne, de ses possessions vers le Rhin, et d'autres provinces encore, qui pendant des siècles ne lui avaient point appartenu et que dans la suite lui ont concédées des traités. C'est ainsi qu'en 1815, l'Europe a consacré une nouvelle division politique. »

» Maintenant, peut-on admettre que les différens états, ainsi constitués par des cessions de territoire ou tout autrement, mais toujours constitués selon des traités, conservent en eux le caractère de deux ou trois nationalités, et que, quand il plaira à l'une de ces nationalités de se soustraire aux obligations du lien commun, force sera d'opérer la séparation? S'il en était ainsi, il faudrait que le *Journal des débats* reconnût une Vendée indépendante, que le pays Lyonnais indépendant, et bien d'autres indépendances encore de provinces qui ne faisaient point partie de l'ancienne France, à l'Est et à l'Ouest, au Nord et au Midi, et qui se sont prononcées contre le gouvernement de Louis-Philippe ou qui diffèrent essentiellement par leur culte politique local, par leurs mœurs et leurs idées religieuses, de la politique centrale, des mœurs et des idées religieuses qui dominent à Paris? Nous pourrions ainsi former autant de royaumes à l'instar du royaume belge, si royaume il y a, que l'ancienne division administrative de la France contient de provinces. Où donc serait la nationalité de la monarchie française? Eh bien! ce que le *Journal des débats* n'admettra certainement pas pour la France, il l'admet en principe pour le royaume des Pays-Bas. Ce n'est pas sur l'ensemble de ce royaume qu'il raisonne, c'est sur ses parties. Pour être conséquent il aurait dû faire aussi une nationalité liégeoise, la seule qui jamais eût existé dans ce qui constitue aujourd'hui la Belgique, et rétablir cette ancienne principauté; car, il est évident que tout le pays Wallon et Liège en particulier n'ont que très-peu de rapport avec les mœurs, l'esprit de croyances religieuses et l'état de civilisation du pays flamand ou brabançon. Voilà où conduit le système erroné sur lequel le *Journal des débats* base sa doctrine en faveur d'un royaume belge.

» Revenons au fond de la question: les traités de 1815 n'ont